Département de l'Ardèche Arrondissement de Tournon-sur-Rhône Commune de GILHOC-SUR-ORMEZE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

L'An deux mil dix-neuf le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 03 2019

Présents : M BLANC Amédée - M VALLA Max - M BRUCHON Fabrice - M NERON Julien - Mme CANEL Monique - Mme DUMAS Nathalie - M ASTIER Sabin - M COMBET Rosan

Absent excusé: M JOLY Jean-Pierre procuration à M COMBET Rosan

Secrétaire de Séance : Mme CANEL Monique

1 – vote des comptes administratifs et de gestion 2018

M VALLA Max présente les comptes administratifs 2018 du CCAS, de l'Eau et Assainissement et de la Commune.

Les résultats sont les suivants :

a) CCAS

excédent reporté: + 1 015,20 €

Dépenses : 3 090,49 € recettes : 3 070.00 €

excédent de clôture : + 994,71 €

Une date est a prévoir pour le vote du CA, CG et Budget avec les membres du Conseil d'administration du CCAS.

b) EAU et ASSAINISSEMENT

section de fonctionnement

excédent reporté: + 52 734,45 €

dépenses : 142 700,87 € recettes : 107 639,02 €

Excédent de clôture + 17 672,60 €

Section d'investissement

excédent reporté + 182 023,98 €

dépenses: 20 263,14 € recettes : 23 278,06 €

Excédent de clôture + 185 038,90 €

c) COMMUNE

section de fonctionnement

excédent reporté: + 47 098,90 €

dépenses : 352 693,79 € recettes : 475 841,64 €

Excédent de clôture : + 170 246,75 €

section d'investissement

excédent reporté: + 86 833,95 €

dépenses : 58 333,00 € recettes : 117 647,43 €

excédent de clôture + 146 148,38 €

Les comptes administratifs 2018 correspondent aux comptes de gestion 2018 à la trésorerie.

M Blanc sort pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2018 Commune, Eau, CCAS dressés par Monsieur BLANC, le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2018 Commune, Eau, CCAS dressés par M GERMONT comptable à la Trésorerie de Lamastre au 31/12/2018

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le conseil municipal a l'unanimité des présents vote les budgets primitifs 2019

a) CCAS: 3 994,71 €

b) EAU

section de fonctionnement : 173 672,60 € section d'investissement : 225 038,90 €

c)COMMUNE

section de fonctionnement : 411 600,00 € section d'investissement : 616 995,13 €

3 - PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de 2019, prévoit le remboursement des participations versées lors de l'émission des titres 9 à 89 du 03/11/2015. La commune a déjà remboursé sur le budget 2018 37 participations suite à la demande du Tribunal Administratif de Lyon (37 x 1 500 ϵ = 55 500 ϵ). La commune prévoit le remboursement de 44 participations en 2019 soit 44 x 1 500 ϵ = 66 000 ϵ .

Il restera à prévoir pour le budget 2020 les titres émis pour le compte de la commune correspondant aux raccordements des bâtiments communaux.

4 - VOTE DES TAUX 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les taux d'imposition 2019 comme suit :

taxe d'habitation 7,79 %
taxe foncière bâti 17,74 %
taxe foncière non bâti 81,36 %

5 – participation Ardèche musique et danse : intervention école

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Directrice de l'École sollicitant l'intervention d'un professionnel de la musique pour l'année scolaire 2019-2020. Le coût financier s'élève à 600 € payable au Syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique et danse pour 15 séances pour la classe de TPS à CP.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse,

et prévoit la participation de 600 € au BP 2020.

6 - DIVERS

M COMBET Rosan évoque les travaux de voirie pour 2019.

La date du prochain conseil n'est pas fixée. La Séance est levée à 22h30

> Le Maire, Amédée BLANC